



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

### **Novembre 2008 : nouvelle progression du chômage**

**Affichant un taux de 4.0%, le chômage dans le canton de Vaud a augmenté de 0.1 point à fin novembre 2008. Le ralentissement des activités touche principalement les groupes de professions liés à la construction.**

Le nombre de chômeurs inscrits (1) enregistre une hausse de 407 personnes (+3.2%) par rapport à fin octobre 2008, atteignant le seuil des 13'000, alors que l'effectif des demandeurs d'emploi (2) augmente de 398 personnes (+2.2%) pour s'élever à 18'589. En comparaison avec le mois de novembre 2007, le nombre de chômeurs et celui des demandeurs d'emploi ont progressé chacun de près de 500 personnes. Le taux de chômage s'établissait alors à 3.8%.

Cette augmentation du chômage s'explique essentiellement par le ralentissement saisonnier des professions de la construction qui présentent, par rapport au mois dernier, une hausse des effectifs des "maçons, peintres, monteurs électriciens" (+105 chômeurs) et des "autres métiers du bâtiment" (+88). Les chômeurs sans formation professionnelle, provenant surtout de la construction, voient leurs effectifs progresser de 5.6% (+279 personnes).

En un an, le nombre de chômeurs de moins de 20 ans et celui de plus de 60 ans ont reculé respectivement de 12.4% (-52 chômeurs) et 4.3% (-34). Quant aux chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an), ils ont diminué, par rapport à novembre 2007, de 16.1% (-472).

Au niveau des régions, avec 0.5 point de plus que le mois précédent, le district d'Aigle connaît la progression la plus significative, atteignant un taux de chômage de 4.8%. A relever toutefois que trois districts affichent, ce mois, un taux inchangé : Lausanne

(5.3%), Nyon (2.7%) et Gros-de-Vaud (2.8%).

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur [www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi) (rubrique Statistiques)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 décembre 2008

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01